



Numéro : 2025-17

Décision du maire

En vertu du projet de loi 3, Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements, modifiant la Loi de 2001 sur les municipalités, je, Mark Sutcliffe, maire d'Ottawa, approuve par la présente la réglementation relative aux parties de lots de terrain suivante adoptée en vertu du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs, annexe J, article 14, conformément à la division 284(11)4)(a)(i) de la Loi de 2001 sur les municipalités :

- Règlement no 2025-299

Fait à Ottawa, le 5 août 2025.

Original signé par
Mark Sutcliffe

Signature du maire
Mark Sutcliffe